

CONSEIL D'ADJOINTS

Du 09 avril 2014

Présents :

Madame GAUQUELIN,
Monsieur LEVÊQUE, excusé
Madame ROTHEA,
Monsieur BUGNET,
Madame CHAPUS,
Monsieur GILLE,
Monsieur CASTELLANO,
Madame AZNAR.

1° DEMANDE DE RAMPA POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT CONDUITE AEP

Sur la rue Froide et le Chemin du Coin, RAMPA souhaite faire des travaux sur la conduite d'assainissement et eaux (MIMO).

Ces travaux sont prévus à compter du 10 avril 2014 et dureraient 90 jours.

Monsieur REDON de la CCVG prépare les permissions de voirie. Il semblerait que les travaux puissent être effectués en 30 jours.

L'avis du Conseil d'adjoints est sollicité pour savoir s'il est opportun de laisser démarrer ces travaux, sachant que la rue Froide sera bloquée à la circulation et obligerait un double sens, à l'aide de feux tricolore dans la partie qui a été mise en sens unique. Dans l'affirmative le chemin du coin sera à nouveau barré du haut jusqu'en bas.

Avis du Conseil d'Adjoints :

En premier lieu il conviendra de se renseigner pour savoir si le MIMO a intégré dans sa fiscalisation ces travaux.

Pour action : Laure ROSSO et Hélène CHILLET.

Il convient de savoir si le propriétaire de la parcelle où vont être implantées les cabanes de chantier est d'accord.

Pour action Hélène CHILLET

2° - OUTIL DIALEGE

EDF propose un outil nommé DIALEGE qui permet de visualiser les données contractuelles de facturation pour chacun des sites de la collectivité, consulter les tableaux de bords de la collectivité par fonction de

l'instruction budgétaire, partager ces informations au sein de la collectivité, créer des alertes dépassements ou surconsommation.

Ce service coûte 374.40 euros (la proposition en mairie était valable jusqu'au 15 novembre 2013). La résiliation de l'outil se fait en respectant le délai d'un mois. EDF peut demander des indemnités selon les motifs invoqués pour la résiliation.

Cet outil avait été écarté précédemment au motif de l'accompagnement sur consommation intégré dans les prestations du SIGERLY.

Avis du Conseil d'Adjoints :

Il convient de savoir quelle est la plus value apportée par ce genre d'outils. Madame CHILLET se renseignera auprès d'autres collectivités dotées de cet outil. En outre, le SIGERLY doit utiliser un outil similaire pour l'accompagnement de la collectivité en matière d'économies d'énergie.

Ce dossier est donc mis en attente d'informations supplémentaires.

3° - FRESQUE SALLE DES FETES

La MEJC se propose de réaliser une fresque sur le mur intérieur et extérieur de la salle des fêtes (pose de bâches de protections). Cette fresque s'inscrit dans le cadre de la fête de la musique.

Avis du Conseil d'Adjoints :

Madame ROTHEA contacte la MEJC pour savoir de qui provient l'initiative.

En attente.

4° - RENOVATION DES VOLETS DE LA SALLE JEANNE D'ARC

Deux volets de la salle Jeanne d'Arc sont en mauvais état : tag, insultes...La MEJC se propose de les rénover. La MEJC propose que la mairie prenne en charge la peinture (cinq couleurs...) des pots de 50 cl suffiraient.

L'idée est de peindre les volets d'une couleur unie assez claire puis indiquer l'entrée et le nom du parc d'une autre couleur plus foncée.

Avis du Conseil d'Adjoints :

Madame ROTHEA contacte la MEJC pour savoir de qui provient l'initiative.

En attente.

5° - CHEMIN DE L'ETANG

Dans le cadre de la requalification du chemin de l'étang l'entreprise EIFFAGE démarre les travaux le 24 avril.

Il est prévu dans son marché la création de fosses avec mélange terre/pierre pour que la commune plante des arbres tout le long de la voie. Les derniers plans d'exécution sont parvenus aujourd'hui. Il faudrait environ 17 arbres...

Cette somme n'était pas à priori prévue au budget.

Est-il opportun de planter des arbres et de quelle essence ?

En effet, il convient de prendre en compte les problèmes de racines, d'égavage à venir.

Peut-on planter en lieu et place des arbustes ?

Ne serait-il pas judicieux d'associer Monsieur BONNET à ce projet ?

Avis du Conseil d'Adjoints :

Monsieur GILLE indique qu'il faut avant tout dans ce genre de projet intégrer des paramètres de qualité urbaine. Il faut prendre le temps d'une réflexion d'ensemble qui, certes sur ce projet, n'a pu être menée.

Il convient également dans la réflexion d'intégrer les paramètres concernant l'impact sur les personnels (taille, élagages, entretien).

Avant de prendre une quelconque décision il convient aussi de connaître la qualité du sous sol. Il semblerait que dans ce secteur la pierre soit très en surface du sol. Créer des bacs ne risque t'il pas de faire courir le risque d'un surcoût lié à la qualité du sous-sol.

Le revêtement peut être aussi remis en question. Le gore n'est pas un revêtement de qualité ; il a tendance à durcir et les traces de pneu de voiture obligent à un entretien régulier (cf : parking de la salle des fêtes) certes c'est un matériau peu coûteux à l'achat mais pas à long termes.

Ne pourrait-il pas être envisagé une surface plus durable dans le temps ? enrobé de couleur claire ?

Enfin la largeur de la voirie semble très importante, 5.50 m, ne serait il pas plus pertinent de s'intéresser à la structure de la voie dans son ensemble et au partage de l'espace. Notamment prévoir une voie qui ne permette de rouler qu'à 30 kms.

Enfin il apparaît important de s'interroger sur la hiérarchisation des usages de la voie, quel est le message que l'on veut faire passer.

Les éléments proposés par la CCVG peuvent être rediscutés. Il faut être vigilants sur les choix proposés et mener une réflexion sur la manière de travailler avec la CCVG à l'avenir.

Il conviendra de contacter la CCVG pour étudier ce qui est encore possible d'adapter au regard des marchés en cours et quel scénarii plus crédibles peuvent nous être proposés.

Pour action : Mr CASTELLANO et Madame CHILLET.

6°- CONCILIATRICE DE JUSTICE - LOCAL

La conciliatrice de justice de la maison de Justice et du droit de Givors vien tenir une permanence tous les 1^{er} lundis du mois (et parfois des rendez vous dans le mois) dans l'ancien bureau de passerelle pour l'emploi. Elle utilisait le téléphone et le copieur. Désormais le bureau est pris par l'ADMR.

Ou peut-on l'installer ?

- Mairie,
- Bureau vide 1^{ère} étage de l'ancienne crèche.

Avis du Conseil d'Adjoint :

Mairie, il conviendra d'aérer la pièce, en raison des odeurs récurrentes d'égout, avant l'arrivée de la conciliatrice.

Pour action : Madame MOUREN : faire un courrier à la conciliatrice, lui demander de bien préciser ses heures et jours de venue en amont.

7° PRESENTATION APD SALLE DE SPORTS

La réunion est prévue le 29 avril 2014 à 17 heures.

Outre Madame CHOPINAUD qui faisait partie du groupe de travail. Le conseil d'adjoints désire t'il s'associer d'autres personnes ?

Avis du Conseil d'Adjoint :

Reprendre les mêmes membres du copil (hors élus que ceux précédemment intégrés dans cette commission.

8° - DEMI TOUR DES CARS

Une habitante informe la collectivité que les cars de VEOLIA font demi tour sur le petit rond point entre l'avenue du Sentier et la rue du 19 mars 1962.

Elle a relevé le numéro d'une plaque de l'un des véhicules.

Doit on intervenir auprès de Veolia.

Avis du Conseil d'Adjoint :

Strictement interdit, un courrier sera fait à VEOLIA (pour action Mme ROSSO)

9° - DEMANDE DE TRANSPORT ET D'INSTALLATION DE PLANTES

L'association de Gym demande s'il est possible que les services techniques de Millery déposent auprès des services espaces verts ou techniques de la ville de GIVORS, une demande de prêt d'une douzaine de grandes plantes vertes qui pourraient nous être livrées à l'association de gym par leurs soins le vendredi dans l'après midi à la salle polyvalente. Ceci dans le cadre d'une compétition importante pour l'association puisque elle reçoit plus de 600 gymnastes sur deux jours, venus de toute la région rhône Alpes.

Avis du Conseil d'Adjoints :

Avis favorable mais faire un courrier à l'association pour préciser qu'il s'agit là d'une démarche tout à fait exceptionnelle et compte tenu de l'importance de l'évènement (pour action Hélène CHILLET).

Prendre contact avec la ville de Givors pour le prêt (pour action Hélène CHILLET).

10° - CIMETIERE

Madame BENSALAH, remplaçante de Madame SAINTJEAN a fait un énorme travail en une semaine. Elle a recensé l'ensemble des tombes présentant un danger potentiel pour les personnes se rendant au cimetière (chute de stèle, chute de gravats autour des pierres tombales, chutes d'ornements - chaînette, croix etc.).

Madame BENSALAH a ressorti du logiciel la fiche de chaque tombe présentant un danger et s'est rendue sur site pour faire les photos des édifices présentant des dangers.

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le maire doit veiller à la sécurité et la salubrité. Or en l'occurrence ces monuments présentent des dangers potentiels.

Deux actions sont dès lors envisageables :

REFECTION DES TOMBES

- A l'aide des fiches : prendre contact avec les personnes à qui appartiennent les concessions, leur demander de remédier au plus vite aux problèmes rencontrés (ceci est un formalisme plus serein que ce que n'existe les textes). En cas d'inaction de la part de ces personnes, en fin de procédure, la collectivité peut se substituer aux

titulaires des concessions et mettre à charge de ceux-ci le montant des travaux effectués par ses soins et ce par débit d'office.

PROCEDURE DE REPRISE DES TOMBES EN ETAT D'ABANDON

- Il se peut qu'il s'agisse de tombes en état d'abandon.

Il convient dès lors d'engager une procédure longue (environ trois ans) qui permet à la commune de constater qu'il y a abandon et de récupérer les tombes, de transférer les restes en ossuaire, puis enfin soit de laisser les emplacements vides tels que (certains ne pourront pas être à nouveau concédés –mal placés etc...- soit de les proposer à la concession.

Pour autant, cette dernière démarche ne pourra être opérante que dans la mesure où l'ancien cimetière ne soit pas rebutant.

En outre, c'est un engagement de frais. Dès lors que la commune s'engage dans ce processus il est nécessaire qu'elle aille jusqu'au bout de la démarche. Enfin il convient de considérer que cette démarche peut permettre à terme de ne pas avoir à racheter de terrain pour un agrandissement ultérieur du cimetière par manque de places.

Avis du Conseil d'Adjoints :

Faire un courrier aux détenteurs de concession présentant des risques et selon la position prise par ces personnes donner une suite par mise en demeure.

11° REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE

Madame BENSALAH a également fourni un travail de qualité dans un temps réduit. Elle a rédigé, à la demande du secrétariat général un projet de règlement intérieur du cimetière.

Il serait judicieux que ce document soit évalué et amendé le cas échéant par le conseil d'adjoints.

Avis du Conseil d'Adjoints :

Un groupe de travail sera constitué sur ce domaine, en parler lors du prochain conseil municipal.

TOUR DE TABLE

Madame GAUQUELIN,

L'espace instrumental de CHALY^R donne un concert qui sera dirigé par Monsieur SOLARI Didier pour la dernière fois.

Monsieur BERARD avait semble t'il proposé de s'y rendre.

L'ECOLE MILLE FLEURS produit un spectacle intitulé au fil de l'air. Deux heures sont prévus soit à 14 h 30 le 3 juillet 2014 soit à 20 heures.

Ont prévu de s'y rendre : Madame GAUQUELIN, Madame CHAPUS, Madame ROTHEA, Madame AZNAR,

Pour action : madame ROSSO retourne la réponse.

L'amicale Laïque de Grigny demande une salle pour l'année prochaine : il ne peut pas lui être rendu une réponse favorable dans la mesure où la commune manque de salles pour ses propres associations.

Pour action : Madame CAPLIER

Madame AZNAR.

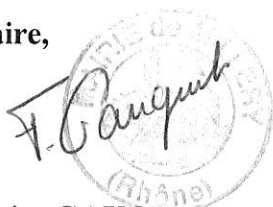
Madame AZNAR indique que Madame CAPLIER souhaite la rencontrer en tant que présidente d'association.

Madame AZNAR indique qu'elle a reçu une demande pour un demi terrain de foot à utiliser par une association VILLEURBANAISE.

Madame GAUQUELIN rappelle que ce genre de courrier doit transiter par le responsable de service pour que la réponse soit faite.

Pour action Madame CAPLIER.

Le Maire,



Françoise GAUQUELIN